



## Reconnaissance des bénévoles

Édition  
2017

### PRÉSENTATION

Cette activité vise à souligner l'engagement et la contribution des bénévoles des organismes culturels et communautaires du territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay lors d'une soirée et d'une remise de prix. Elle vise à récompenser les efforts fournis par les bénévoles en vue de promouvoir et de favoriser l'engagement bénévole. La MRC du Fjord-du-Saguenay est responsable de ce prix. La soirée de reconnaissance se tiendra dans la **Semaine de l'action bénévole prévue du 23 au 29 avril 2017.**

**Pour information :** Ariane Fortin, agente de développement culturel et communautaire, 418 673-1705 (418 544-0113 pour le Bas-Saguenay) p.1205 ou par courriel : [ariane.fortin@mrc-fjord.qc.ca](mailto:ariane.fortin@mrc-fjord.qc.ca).

### OBJECTIFS

- ✓ Reconnaître l'importance des bénévoles dans les organismes à but non lucratif.
- ✓ Encourager la participation à la vie de la collectivité par les actions bénévoles.
- ✓ Promouvoir l'implication sociale et citoyenne des jeunes.
- ✓ Favoriser l'entretien d'un réseau social pour les aînés.

### DÉFINITION

Selon le gouvernement du Québec :

« une personne bénévole s'engage, dans son quotidien, à mettre de son temps, sa motivation et ses compétences à la disposition d'un organisme ou de personnes de sa communauté, et ce, afin d'atteindre ses objectifs personnels ou des visées collectives. Son engagement est désintéressé et volontaire, c'est-à-dire qu'elle ne vise pas à obtenir directement ou indirectement une rétribution. Sa participation volontaire prend la forme d'un engagement moral qui peut être ponctuel ou répété, temporaire ou récurrent. »

Source : [http://www.benevolat.gouv.qc.ca/prix\\_qc/prix\\_hbq/presentation-qui.asp](http://www.benevolat.gouv.qc.ca/prix_qc/prix_hbq/presentation-qui.asp) Consulté le 27 janvier 2015.

### Catégories

- A. Jeune bénévole s'étant particulièrement impliqué dans la culture et le communautaire : moins de 18 ans\*.
- B. Bénévole adulte s'étant particulièrement impliqué dans la culture et le communautaire : entre 18 et 55 ans\*.
- C. Bénévole aîné s'étant particulièrement impliqué dans la culture et le communautaire : 55 ans et plus\*.

\* En date du 1<sup>er</sup> avril 2017

## DIRECTIVES POUR PROPOSER UNE CANDIDATURE

Les municipalités sont appelées à présenter une candidature pour chaque catégorie. Pour ce faire, il est suggéré de concerter les organismes de leur secteur. Une lettre sera envoyée à ceux-ci pour les inciter à contacter les intervenants municipaux à cette fin. Un formulaire est prévu à cet effet et est disponible sur le site Internet : [www.mrc-fjord.qc.ca](http://www.mrc-fjord.qc.ca). Une copie papier du formulaire est également disponible sur demande.

### Pour désigner un bénévole, prenez note des points suivants :

- Une personne ne peut poser sa candidature par elle-même.
- La personne doit être bénévole sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay.
- La candidature doit porter sur l'action bénévole d'une seule personne.
- La personne doit avoir accompli des activités de façon bénévole, c'est-à-dire sans avoir été rémunérée pour ces activités.
- Les personnes qui travaillent bénévolement dans des organisations politiques, syndicales ou professionnelles sont exclues.
- Une personne ayant été lauréate en 2014 et en 2015 ne peut être nommée une seconde fois.
- Chaque candidature doit être appuyée d'une résolution d'une municipalité.
- Une municipalité qui présente plus d'une candidature doit soumettre, pour chacune des candidatures, des documents dont le contenu a un caractère particulier et exclusif. La candidature d'une personne à titre posthume ne peut être soumise.
- Les organisations doivent aviser la personne bénévole qu'elle désigne (et ses parents, dans le cas d'un bénévole de moins de 18 ans).
- Il est important de s'assurer de la présence du candidat lors de la soirée de reconnaissance des bénévoles. Le candidat pourra être accompagné lors de cette activité. (semaine du 23 au 29 avril 2017, date à confirmer).

## CRITÈRES DE SÉLECTION

- ✓ L'engagement personnel et social : Ce critère correspond à la continuité de l'engagement bénévole, à la constance des activités bénévoles, à l'assiduité aux activités (30 % des points).
- ✓ La détermination et la motivation : Les activités bénévoles se sont poursuivies malgré les contraintes et les obstacles rencontrés (30 % des points).
- ✓ La reconnaissance du milieu : La personne bénévole est reconnue pour son engagement, son leadership et sa capacité de mobiliser les ressources nécessaires afin de réaliser un projet ou la mission de l'organisme. Des personnes du milieu sont à même de constater l'effet concret de ses actions (30 % des points).

- ✓ L'innovation communautaire : La personne bénévole propose des idées nouvelles, fait preuve d'innovation dans son action ou contribue de façon originale à la poursuite d'activités en cours, à la mise sur pied de projet ou la création d'un nouveau service (10 % des points).

Ces critères sont inspirés de Bénévolat-Québec : <http://www.benevolat.gouv.qc.ca/>

## LAURÉATS 2014-2015

Lors de la première édition, en 2014, la MRC a souligné l'implication exceptionnelle des lauréats suivants :

Stéphanie Thériault (Saint-Ambroise), Vanessa Rousseau (Sainte-Rose-du-Nord), Arlette Claveau (Saint-Félix-d'Otis), André Gagné (Rivière-Éternité), Gérard Perron (Bégin), Michel Bergeron (Saint-Honoré), Maurice Houde (L'Anse-Saint-Jean) et Chantal Savard (Bégin).

Lors de la deuxième édition, en 2015, la MRC a souligné l'implication exceptionnelle des lauréats suivants :

Magalie Thibeault (L'Anse-Saint-Jean), Jérôme Gagnon (Saint-Fulgence), Johanne Simard (Rivière-Éternité), Harold Lévesque (Saint-Ambroise), Lise Clermont (Sainte-Rose-du-Nord).

## ENVOI DE CANDIDATURES

Les formulaires de candidature doivent être transmis par la poste à l'adresse suivante :

**MRC du Fjord-du-Saguenay**  
« Reconnaissance des bénévoles »  
3110, boulevard Martel  
Saint-Honoré (Québec) G0V 1L0

Aucune candidature envoyée par courriel ne sera retenue. Les formulaires doivent être reçus au plus tard le 10 mars 2017.

Seuls les dossiers complets et reçus dans les délais prescrits seront évalués. Afin de permettre une analyse équitable des candidatures, le dossier sera examiné à partir des renseignements fournis dans le formulaire et en fonction de chacun des critères d'évaluation. Par conséquent, il est important de fournir une description des activités correspondant à chacune des questions.